

**Cadrage régional pour réaliser les « bilan-évaluation »
des documents d'objectifs des sites Natura 2000
Nord-Pas-de-Calais**

DREAL NPDC, version du 24 juin 2013

Table des matières

I. Contexte et attendus du « bilan-évaluation »	1
II. Plan type pour la démarche de « bilan-évaluation »	2
III. Méthode de travail	9

I. Contexte et attendus du « bilan-évaluation »

L'évaluation de la démarche Natura 2000 est prévue à différentes échelles.

Échelle biogéographique

L'article 7 de la directive « Habitats, faune, flore » prévoit que tous les 6 ans les Etats membres établissent un rapport qui comprend des informations sur les mesures de conservation mises en place (visées à l'article 6 paragraphe 1), sur l'état de conservation des habitats et des espèces (surveillance visée à l'article 11), et sur l'impact des mesures de gestion sur cet état de conservation.

Ce rapport est réalisé au niveau national, à l'échelle des régions biogéographiques. Il est piloté par le Muséum national d'histoire naturelle.

Échelle des sites

L'article 6 précise le type de mesures à mettre en œuvre pour le réseau Natura 2000 : « pour les zones spéciales de conservation, les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques » des habitats et espèces concernés. En outre, « les Etats membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif ».

La France a choisi de réaliser un document d'objectifs à l'échelle de chaque site Natura 2000. Un suivi de sa mise en œuvre est à réaliser.

L'article R414-8-5 du code de l'environnement prévoit que la structure animatrice réalise tous les 3 ans un rapport sur les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées, ainsi que les modifications du DOCOB qui seraient nécessaires pour la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site. Ce rapport a vocation à être présenté au COPIL.

Le préfet est chargé de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces.

Le DOCOB ayant une durée illimitée, le bilan-évaluation peut aussi être mené selon une périodicité variable, en fonction du contexte local, pour aider au réajustement des actions qui étaient initialement prévues.

Le « bilan-évaluation » comprend la dimension de compte-rendu des mesures conduites, mais va au delà d'un simple bilan pour tirer déjà des enseignements et des réorientations éventuelles.

Le bilan-évaluation est la base pour identifier les besoins de mises à jour du DOCOB (modifications légères), ou décider d'une révision du DOCOB (réécriture tout ou partielle du DOCOB).

II. Plan type pour la démarche de «bilan-évaluation»

Le plan proposé ci-après est un plan type, qu'il est possible d'adapter en fonction du DOCOB et des besoins spécifiques d'évaluation.

Il est conseillé :

- de rédiger des synthèses à la fin de chaque partie, et une synthèse globale à la fin du document ;
- de présenter les résultats autant que possible de manière synthétique et d'illustrer avec des tableaux, des graphiques ;
- de mettre en annexe les résultats bruts et documents de travail.

Table des matières

II. Plan type pour la démarche de «bilan-évaluation»	2
1. Présentation et analyse du DOCOB	2
1.a. Description succincte du site	3
1.b. Structure générale du DOCOB	3
1.c. Connaissance écologique du site	3
1.d. Données socio-économiques	3
1.e. Objectifs et mesures de gestion	4
1.f. Conclusion de l'analyse du DOCOB	4
2. Bilan technique et financier de la mise en œuvre du DOCOB (exécution des mesures)	4
3. Bilan de la conduite de projet	5
4. Appréciation de l'évolution du site et de l'état de conservation des espèces et habitats	7
4.a. Cette appréciation porte sur la période de mise en œuvre du DOCOB	7
4.b. Effets des mesures sur le site	7
4.c. Facteurs d'influence	7
4.d. Appréciation générale	8
5. Conclusions, recommandations et prospective	8

1. Présentation et analyse du DOCOB

L'objet de cette partie est de savoir « de quoi on part », sachant que le DOCOB constitue le cadre de référence pour l'animation du site.

Plus le DOCOB est rédigé de façon précise et cohérente, plus sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation seront aisés.

Les lacunes du DOCOB peuvent expliquer certains éléments du bilan qui sera réalisé dans la partie suivante.

1.a. Description succincte du site

Le but de cette partie est d'exposer le contexte : fiche d'identité du site.

1.b. Structure générale du DOCOB

Présenter une analyse de la structure général du DOCOB, avec le tableau ATEN grille d'évaluation (cf annexe 1).

Cette première vision générale doit permettre d'**identifier les manques structurels dans le DOCOB.**

Ainsi, dans la colonne « remarques » seront appréciés les principaux points forts et faibles de la rédaction du DOCOB.

Ex de points faibles : objectifs trop nombreux, mal identifiés, lecture malaisée, manque de localisation des mesures...

Ex de points forts : cahiers des charges mesures contractuelles précis et clairs, diagnostic écologique qui fourni un bon état de référence...

1.c. Connaissance écologique du site

Présenter les principaux éléments du DOCOB sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Indiquer quelles données ont été utilisées pour établir l'état des lieux écologique du site dans le DOCOB (source, date).

Établir la liste de toutes les connaissances nouvelles acquises sur le site depuis la validation du DOCOB.

Identifier les **lacunes dans la connaissance** : espèces ou groupes d'espèces non inventoriés, cartographie des habitats manquante ou obsolète...

Faire le point sur le fichier standard de données (FSD) du site : FSD sur la base duquel le DOCOB a été établi, FSD en cours de validité, nouvelles données sur la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, habitats ou espèces non retrouvées.

Indiquer, si données disponibles et fiables, les surfaces d'habitats/habitats d'espèce.

Habitats/espèces		FSD à date du DOCOB	FSD actualisé (INPN)	Données connues non enregistrées au FSD	Surface au sein du site/ Habitat d'espèce	Autres informations utiles
Milieux humides	3150	X	X		0,8 ha	
	Chabot (Cotus)	Non pris en compte.		X	Donnée quantifiée non connu	
Milieux forestiers			X			

1.d. Données socio-économiques

Effectuer une analyse critique de la partie «état des lieux socio-économique» du DOCOB :

- Est-elle claire, trop succincte/trop détaillée ?
- Le DOCOB a-t-il ignoré certaines activités, alors qu'elles ont une importance sur le site ?
- Certains activités identifiées au DOCOB ont-elles évolué ?
- Les informations fournies sont-elles pertinentes ou regard des enjeux de conservation du site ?
- Les interactions entre les activités et le diagnostic écologique sont-elles identifiées ?

1.e. Objectifs et mesures de gestion

Rappeler les objectifs du DOCOB, et les mesures qui en découlent.

Analyser la qualité de ces parties du DOCOB. Les questions suivantes peuvent guider l'analyse.

Pertinence :

- les objectifs opérationnels (s'ils sont définis) traduisent-ils concrètement les résultats à

- obtenir ?
- les mesures sont-elles adaptées et réalistes pour atteindre les objectifs du DOCOB ?
- La charte est-elle rédigée ?

Cohérence interne :

- l'arborescence des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels et des mesures est-elle articulée de manière cohérente et compréhensible ?
- Les objectifs sont-ils complémentaires et ne se contredisent-ils pas ?

Cohérence externe :

- les autres documents de planification ou de programmation s'appliquant sur le site sont-ils mentionnés dans le DOCOB ?
- la compatibilité réciproque entre les objectifs et mesures du DOCOB et ces documents est-elle évoquée ?

1.f. Conclusion de l'analyse du DOCOB

A ce stade, identifier d'ores et déjà :

- des lacunes du DOCOB, ses points forts et points faibles ;
- des études qu'il serait nécessaire de mener pour compléter la connaissance ;
- les parties du DOCOB dont la rédaction et la structure serait à revoir ou compléter pour disposer d'un outil plus opérationnel (objectifs, hiérarchisation des enjeux de conservation, indicateurs de suivi de la réalisation du DOCOB...).

2. Bilan technique et financier de la mise en œuvre du DOCOB (exécution des mesures)

L'objet de cette partie est d'identifier l'ensemble des mesures prévues et l'ensemble des mesures réalisées, et d'apporter les éléments d'appréciation pour l'analyse des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre.

2.a. Niveau de réalisation du DOCOB

Se baser sur le contenu du DOCOB, et indiquer quelles mesures ont été réalisées, au regard des objectifs et des actions prévues.

Pour rédiger cette partie, il est demandé de reprendre l'arborescence du DOCOB. Il sera nécessaire d'adapter la rédaction en fonction de la manière dont celui-ci a été construit.

L'avancement de chaque mesure est à traduire synthétiquement par les indicateurs suivants :

- **Indicateurs de réalisation** : permettent de mesurer quantitativement et objectivement le niveau de mise en œuvre de chaque action prévue. Faire apparaître l'état de la réalisation (réalisé, réalisé partiellement, en cours de réalisation, non réalisé), et si possible un pourcentage de réalisation des actions prévues au DOCOB.
- **Indicateurs de moyens** : informent des moyens utilisés pour mettre en œuvre le DOCOB. Il s'agit essentiellement des moyens financiers (contrats, financements Agence de l'Eau, RNN, RNR...), humains (animation), matériels, organisationnels, réglementaires.

Proposition de tableau pour restituer le niveau de réalisation des mesures et les moyens mis en œuvre :

OBJECTIF du DOCOB : xxxx							
Mesures	Indicateur de réalisation				Etat de la réalisation	Indicateurs de moyens	
	Nature de l'indicateur	Objectif (si connu)	Réalisation	% de réalisation		Montant financé	Temps passé
Mise en place d'une fauche tardive	Surface contractualisée	12 ha	3 ha	25%	Réalisé partiellement		

Il est possible que des mesures aient été mises en place alors qu'elles n'étaient pas prévues explicitement au DOCOB : le préciser.

On peut adopter une clef d'entrée par habitat et/ou espèce d'intérêt communautaire, pour décrire la proportion de l'habitat/l'espèce concernée par la mise en œuvre du DOCOB.

Milieux	Habitats Natura 2000	Surface connue sur le site	Surface faisant l'objet d'un contrat	Surface gérée hors contrats	Mesures de gestion appliquées
Forestiers	9110	23 ha	8 ha	5 ha	- contrat F227... - plan gestion RNR - PSG sur 12 ha
	91E0*	6,3 ha	5 ha	0 ha	- contrat F227...
Total	2 habitats	29,3 ha	13 ha	5 ha	
Humides	3150				
	7230				

Il est possible que des habitats ou espèces aient bénéficié de mesures, alors qu'ils n'étaient pas identifiés au DOCOB : le préciser.

2.b. Éléments d'appréciation :

Commenter l'état d'avancement de chaque mesure.

Établir les raisons (techniques, financières, sociologiques) qui expliquent la non réalisation, la réalisation partielle, ou la réalisation différée dans le temps, d'une action.

3. **Bilan de la conduite de projet**

Il s'agit d'une description des conditions organisationnelles dans lesquelles le DOCOB a été mis en œuvre, depuis sa validation.

L'objet est de prendre du recul sur le pilotage, les conditions dans lesquelles la structure animatrice met en œuvre le DOCOB.

Les points suivants sont à analyser :

3.a. Mode de fonctionnement de l'animation :

- gestion administrative :

- rédaction des bilans annuels d'activités ;
- efficacité des circuits et procédures pour la gestion financière, le montage des contrats et adhésions à la charte ;
- information-communication-sensibilisation :
 - production de support de communication et mise à jour ;
 - contact avec les propriétaires, ayant-droits et usagers du site pour favoriser leur implication ;
 - actions de sensibilisation ;
- animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB :
 - régularité des comités de suivi ;
 - préparation des prises de décisions collectives, relations avec les différents partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations de protection de l'environnement, scientifiques...), intégration du DOCOB dans les politiques publiques territoriales ;
 - relations avec les usagers (ex : assistance aux évaluation des incidences) ;
- actions d'amélioration de la connaissance : études réalisées, partenariats scientifiques...

3.b. Niveau d'adhésion à la démarche Natura 2000 des différents acteurs

Il sera utile d'aborder, pour chacune des catégories d'acteurs et partenaires identifiés :

- leur connaissance de Natura 2000, du DOCOB, des mesures... ;
- leur degré d'appropriation ;
- leur degré d'adhésion.

Pour cette partie du bilan, 2 solutions méthodologiques sont envisageables :

- enquête par questionnaire (nécessite une prestation) ;
- appréciation de l'animateur, par un échange avec les différents acteurs, et à partir de l'expérience de l'animation. Cette appréciation sera confrontée avec celle des membres du COPIL (cf. méthodologie : constitution d'un comité technique).

Des éléments objectifs peuvent justifier l'appréciation portée sur le degré d'adhésion à Natura 2000. Exemples : proportion des exploitants agricoles s'engageant dans des MAET, proportion d'organisateur de manifestations sportives ayant anticipé la réalisation d'une évaluation des incidences, ...

Il peut être utile de faire un bilan de l'animation par outil : différents types contrats, MAET, charte. Quelle a été l'effort de promotion de ces outils, l'adhésion des acteurs locaux, quels sont les freins à leur déploiement, quelles limites sont rencontrées ?

4. Evaluation de l'évolution du site et de l'état de conservation des espèces et habitats

L'objet de cette partie est d'apporter des éléments d'analyse sur l'évolution de l'état de conservation du site au regard des mesures réalisées, tout en identifiant les facteurs d'influence – phénomènes extérieurs à la mise en œuvre des mesures du DOCOB en tant que telles, mais qu'il faut identifier pour expliquer les évolutions du site et identifier les leviers d'action.

Cette appréciation porte sur la période de mise en œuvre du DOCOB.

4.a. Effets des mesures sur le site

Il s'agit d'identifier les résultats et les impacts écologiques des mesures mises en œuvre. Cette partie est à rédiger en fonction des données disponibles et de la connaissance de la structure animatrice.

Deux types d'indicateurs peuvent être renseignés :

- Les **indicateurs de résultats** décrivent les effets directs (ou de premier rang), à court terme, des actions réalisées.

Ex : augmentation des surfaces propices à telle espèce, évolution du recouvrement de la surface au sol par les ligneux...

- Les **indicateurs d'impact** décrivent les effets induits (ou de second rang), à moyen et long terme, des mesures mises en œuvre. La mesure des impacts est en lien avec les méthodologies d'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des sites élaborées par le MNHN.

Ex : amélioration ou dégradation de l'état de conservation d'un habitat.

Les indicateurs de résultat et d'impact relèvent avant tout de mesures de suivi scientifiques et d'amélioration des connaissances sur le site.

En l'absence d'inventaires exhaustifs et récurrents (cas le plus général), ils est nécessaire de s'appuyer sur des éléments « à dire d'expert ». Cette partie doit être rédigée en concertation avec les structures disposant de connaissances scientifiques sur le site. Les sources doivent être citées. Si une divergence de points de vue sur les effets des mesures et l'évolution du site/d'un habitat/d'une espèce s'exprime, il faut l'exposer.

Présenter les résultats par groupes d'habitats (milieux), groupes d'espèces ou espèces. On peut rattacher les espèces aux groupes d'habitats correspondant.

Il est important d'identifier le manque d'informations disponibles.

4.b. Facteurs d'influence

Différents facteurs internes et externes au site influent sur les conditions favorables ou défavorables à l'état de conservation des habitats et des espèces.

Analyser ces facteurs à partir des questions suivantes :

Ces pressions, positives ou négatives, avaient-elles été identifiées dans le DOCOB ? Quelles sont-elles ? quels sont leurs impacts sur les habitats/espèces ? Quel est leur degré d'impact sur l'état de conservation du site ? Comment évoluent-elles ? Sont-elles maîtrisables ?

Ex : taux d'urbanisation, taux de fréquentation touristique, évolution des pratiques agricoles...

Types de facteurs d'influences	Description du facteur d'influence	Echelon géographique concerné	Nature et degré d'importance des effets induits (fréquence, risque)	Tendance d'évolution	Possibilité de maîtrise du facteur d'influence
Naturels :					
Climat	Modification des conditions climatiques	Ensemble du site et région	Effets non mesurés à ce jour.	Hausse des T° moyennes.	Faible
Inondations					
Erosion					
...					

Humains :					
Agriculture	Retournement de prairies	Secteur xx du site	Fréquence faible. Impact fort si présence d'un habitat d'intérêt communautaire.	diminution	
	Fertilisation	Milieux ouverts	Impacts sur la qualité de l'eau.	Non connue	
Urbanisation					
Loisirs/Tourisme	Randonnées	Tout le site	Forte fréquentation du site. Impacts limités sauf à proximité des nids.	Stable	Faible
...					

Repartir du DOCOB et voir si les facteurs avaient bien été identifiés.

L'idée est d'identifier les facteurs qui vont contrecarrer ou faciliter la mise en œuvre des objectifs du DOCOB.

4.c. Appréciation générale

Il s'agit d'apprécier les résultats déjà obtenus sur la base des réalisations, et en prenant en compte les facteurs d'influence.

Cette appréciation vise à dégager les tendances générales sur l'évolution du site.

Va-t-on bien vers les résultats attendus au regard du DOCOB ?

5. **Conclusions, recommandations et prospective**

Il s'agit de faire une synthèse du bilan-évaluation, et d'utiliser les résultats de l'évaluation pour se projeter dans l'avenir, au regard des nouveaux enjeux, afin de décider de la meilleure suite à donner.

5.a. Synthèse du bilan évaluation

Distinguer les points forts et points faibles du DOCOB et de sa mise en œuvre (en expliquant les causes et conséquences de chaque point fort ou point faible).

Identifier :

- les acquis à pérenniser ;
- les problématiques qui n'ont pu être réglées ;
- les nouveaux enjeux.

5.b. Propositions de suites à donner

A partir de cette analyse, donner des conseils sur la suite à donner au DOCOB et sa mise en œuvre :

- élaborer un nouveau DOCOB (préciser alors les enjeux de cette élaboration, cf. ci-après) => révision ;
- amender le DOCOB (ex : ajout, suppression ou modification d'objectifs, de mesure...) ;
- modifier l'organisation de la mise en œuvre => mise à jour ;
- ajuster ou modifier le périmètre du site : cette proposition est possible dans le cadre du

- rapport, mais son opportunité sera à apprécier par l'ensemble du comité de pilotage et les services de l'Etat ;
- etc.

Dans le cas où il est proposé l'élaboration d'un nouveau DOCOB, ou la modification importante du DOCOB, il faudra préciser :

- les éléments de connaissance (écologiques et socio-économiques) sur lesquels l'effort doit porter ;
- si la hiérarchisation des enjeux de conservation est à revoir ;
- s'il convient de reformuler, d'amender, de reconsidérer, tout ou partie des objectifs ;
- s'il convient de reformuler, d'amender, de reconsidérer, tout ou partie des mesures ;
- les besoins en terme d'outils de suivi de la mise en œuvre du DOCOB et de ses effets.

Ces éléments abonderont le cahier des charges pour la révision du DOCOB, si celle-ci est décidée par le comité de pilotage et l'Etat.

III. Méthode de travail

1.a. Constitution d'un COTEC issu du COPIL

(à modifier selon les sites)

Le **comité technique** chargé de suivre le bilan-évaluation du DOCOB avant sa présentation au COPIL est le suivant (liste indicative ; la composition est à établir pour chaque site ou groupe de sites en fonction des enjeux. Il est conseillé d'identifier 1 représentant de chaque structure.) :

- animateur du(des) sites
- DREAL
- DDTM
- représentant(s) des collectivités locales
- gestionnaires d'espaces naturels concernés par le(les) sites
- Chambre régionale d'agriculture
- ONF
- CRPF
- Fédération départementale des chasseurs
- experts scientifiques (faune, flore-habitats)

Remarque : Le recours à des prestations externes est possible, si le besoin est identifié sur un point précis. Mais il semble préférable de conserver les ressources budgétaires pour une éventuelle révision du DOCOB.

1.b. Phases et calendrier prévisionnel :

(à modifier selon les sites)

1. Production d'une première version du bilan-évaluation et envoi aux membres du COTEC
2. Temps de relecture
3. 1ère réunion du COTEC
4. Seconde version
5. 2nde de COTEC
6. Présentation au COPIL